

Règlement épreuve de la formule ELITE EDITION 2012

Le Raid VTT Les Chemins du Soleil est organisé par l'association Raid VTT, mairie Lus la Croix Haute 26620.

Le Raid se court par équipe de deux, de façon solidaire (équipes féminines, mixtes ou masculines). Progression à vue des équipiers. L'épreuve est chronométrée et donne lieu à un classement général et par catégories.

Une licence sportive spécifiant la pratique du cyclisme en compétition avec visa médical ou un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du VTT en compétition de moins d'un an à la date de départ du raid est obligatoire pour l'inscription.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

Le règlement du Raid VTT pourra être complété par les briefings d'avant course

Parcours :

Étant donné la spécificité du raid, il est impossible de sécuriser tous les carrefours sur les 250 Km du parcours. Il est donc impératif de respecter le code de la route.



Les concurrents ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation.

Le parcours est balisé par nos soins selon la charte de balisage FFC des Grandes Traversées à VTT (picto triangle rouge). L'organisation fournit un road book indiquant les ravitaillement et check point. Les GPS sont autorisés et vous pouvez télécharger vos points sur le site internet.

Le tracé de l'épreuve pourra être modifié si l'organisation le juge nécessaire, notamment si les conditions météorologiques ne permettent pas le franchissement des cols d'altitude.

Les CP doublés de contrôleurs sont dotés de moyens radios et peuvent donc vous permettre de déclencher les secours ou d'organiser votre transfert en cas d'abandon. 1 téléphone portable par équipe est obligatoire pour joindre l'organisation ou les secours en cas d'urgence. Le numéro sera communiqué dans le road book.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression du concurrent si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité ou par décision de l'organisation. Les portes horaires officielles seront communiquées sur le Road book. Une

porte horaire est également fixée 15 mn après l'heure de départ officielle. Les concurrents qui ne se soumettent pas à l'interdiction de poursuivre l'épreuve seront exclus. Un commissaire leur signifiera leur exclusion et relèvera le numéro de plaque de cadre. L'équipe ne sera alors plus prise en charge (secours, transfert des bagages, transfert du VTT et de la personne...)

Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés pour rejoindre l'arrivée ou relier l'étape du jour que s'ils sont autorisés par l'organisation et signalés sur le road book. Tout manquement sera considéré comme un abandon et l'exclusion sera immédiate.



Le pointage à chaque arrivée d'étape est obligatoire. Toute personne ne se signalant pas à l'arrivée est pointée comme un abandon et sa plaque de cadre sera retirée sur le champ ou le lendemain au départ.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation, auprès d'un check point, ou le soir sur l'étape au moment du briefing.

Le non respect de cette règle pourra entraîner des poursuites à l'encontre des concurrents si l'organisation déclenche des secours en vain.

Les concurrents :

- L'inscription se fait en ligne sur le site internet www.raid-vtt.fr par le biais du formulaire à saisir. Le paiement se fait par chèque ou virement bancaire (cf modalités sur le site internet). L'inscription est validée définitivement à réception du chèque bancaire ou de l'envoi par mail de la preuve de virement bancaire, et aussi à réception de la copie de la licence ou du certificat médical (possibilité de le joindre en ligne via le formulaire).
- Tout dossier incomplet ne sera pas validé et l'inscription ne sera pas prise en compte.
- Seul le listing des participants, publié sur le site internet valide l'inscription du participant.

Composition des équipes :

- Homme : 2
- Femme : 2
- Mixte : 1 femme - 1 homme
- Tandem
- Progression en binôme obligatoire. Interdiction de changer d'équipier. En cas d'absence de l'équipier à un CP, les contrôleurs noteront le refus de l'équipe de passer complet au contrôle. La direction de course pourra alors exclure l'équipe du Raid.
- Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.
- L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course.
- L'âge minimum pour participer à une épreuve est de 18 ans. Toute personne née après le 14 mai 1992 ne pourra participer à l'épreuve.



- **Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. Le non respect de cette règle pourra entraîner des poursuites à l'encontre des concurrents si l'organisation déclenche des secours en vain.**

- **Matériel individuel obligatoire : casque, couverture de survie, vêtements chauds (1**

polaire, 1 veste imperméable respirante, 1 collant long), un gilet jaune fluo.



Matériel collectif obligatoire : 1 téléphone portable, porte carte VTT, boussole, sifflet, nécessaire de réparation, trousse de secours (Cf annexe ci-après).

Il vous sera précisé à chaque briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels.

- Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, sport Ident etc...

Les concurrents sont en semi-autonomie entre chaque étape. 2 à 3 ravitaillements sont prévus par section.

Pénalités



Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage (avec ou sans contrôleur), mais toujours avec une balise de couse d'orientation et un boîtier électronique pour valider votre puce (doigt SportIdent). Chaque CP est positionné sur la carte qui vous est remise avant le départ et sur votre road book. Vous devez donc impérativement suivre en permanence votre itinéraire sur la carte pour connaître les emplacements des CP.

1 CP manqué = 1 heure de pénalité (la seule preuve de passage acceptée en plus de l'affichage électronique sera le relevé du contrôleur de l'organisation lorsque celui ci est physiquement présent au CP).

Si le contrôleur confirme le passage de l'équipe et que vous avez donc omis de pointer, une pénalité forfaitaire de 5 mn sera appliquée au lieu d'une heure.

La progression en dehors de l'itinéraire obligatoire entraînera la mise hors course immédiate. Une équipe de contrôleurs mobiles pourra disqualifier immédiatement les concurrents en infraction.

Autres pénalités :

Cette liste n'est pas limitative et une pénalité peut être décidée par la direction de course.

Assistance illégale : mise hors course

Progression hors itinéraire : mise hors course

Détérioration de biens (passage dans propriétés, plantations...) : mise hors course

Absence du casque VTT : mise hors course

1 CP non pointé : 1 heure

Abandon de détritrus sur le parcours : 1 heure

Non respect des règles de sécurité indiquées dans le road book : 1 heure

Matériel obligatoire manquant 15 mn par matériel

Assistance :



Toute assistance sur le parcours, en dehors des zones spécifiques mentionnées par l'organisation, entraîne la mise hors course. Ces zones sont répertoriées sur les road-book course et assistance.

Matériel transporté par l'organisation (équipes sans assistance) : **Limité impérativement à 25 Kg par personne**. L'organisation sera très stricte sur ce point. Aucun Kg supplémentaire ne sera accepté même contre rémunération. **Vous devez absolument vous conformer à cette règle sous peine de devoir laisser une partie de vos bagages au départ.**

Classement /Jury :

Seules les équipes se présentant au complet seront classées. Le classement sera établi à partir du temps du dernier équipier.

3 classements sont proposés : Homme, Femme, Mixte (éventuellement tandem si plus de 5 équipes)

Le jury est composé du directeur de course, d'un commissaire FFC et du responsable du chronométrage. Le jury est seul habilité à se prononcer sur les pénalités.

Bagages :

Les bagages transférés par l'organisation à l'arrivée d'étape sont limités à 30 kg par personne. En cas de dépassement de poids, le concurrent en sera averti et devra procéder au transfert de son bagage par ses propres moyens (taxi...). Les bagages de + de 30 kg seront consignés sur le site de départ. L'organisation en conserve la garde durant 10h. Passé ce délai, l'organisation n'est plus responsable du bagage non récupéré par son propriétaire.

Parc VTT :

L'organisation mettra à disposition un parc VTT à chaque étape. L'accès au parc est strictement réservé aux concurrents du Raid VTT. Un antivol est obligatoire pour déposer son VTT dans le parc. Seuls les concurrents munis du bracelet inviolable fourni par l'organisation – avec un code barre spécifique – et correspondant au code barre de la plaque de cadre, pourront pénétrer avec leurs VTT. Ils devront émarger en entrée et en sortie de parc. L'organisation appliquera un strict respect de ces consignes.

Tarifs et prestations : EPREUVE LIMITEE A 75 EQUIPES

L'inscription se fait pour une équipe de 2. Possibilité d'être accompagné par 2 assistants déclarés maximum. Les assistants supplémentaires n'auront pas accès aux repas et petits déjeuners, ainsi qu'au bivouac.

INSCRIPTION AU RAID : 115€ par personne soit 230 € par équipe de deux raideurs

Ce tarif comprend : l'organisation, la sécurité médicale, les ravitaillements, le repas du samedi soir et la collation de l'étape de nuit, le petit déjeuner du dimanche et le repas du midi le dimanche, la mise à disposition d'un emplacement de toile de tente en camping, les road book et cartes.

Ce tarif ne comprend pas les hébergements en hôtel, gîte ou chambres d'hôte en dehors des bivouacs organisés. Les transports pour vous rendre sur le lieu de départ et le retour le dimanche.

Pour l'accès en camping car un supplément pourra vous être demandé sur place par le gérant du camping selon les cas. Idem si des amis ou de la famille rejoint l'équipe sur une zone de camping.

ASSISTANT : 60 €

Ce tarif comprend l'accès à l'emplacement de camping (en toile de tente) et les même repas que le coureur. Un supplément pourra vous être demandé par le gérant du camping si vous

souhaitez entrer avec un camping car.

SPORTIDENT : Le système de contrôle sportIdent est inclus dans l'inscription. Une caution sera obligatoire le jour du retrait des dossards. **Prévoyez la somme de 50 euros en chèque ou espèces, pour récupérer votre SportIdent. Cette somme vous sera restituée à l'arrivée sous condition de nous rendre le matériel.**



Annulations / Remboursements :

Toute annulation **avant** le 17 février 2012 (inclus) donnera lieu à un remboursement moins une retenue de frais administratifs à hauteur de 25 euros. La somme due par l'organisation (paiement effectué – les 25 € de retenue) sera versée au participant qui aura réglé l'inscription par chèque ou virement bancaire.

Toute annulation **après** le 17 février 2012 donnera lieu à un remboursement moins une retenue de frais administratifs à hauteur de 75 euros. La somme due par l'organisation (paiement effectué – les 75 € de retenue) sera versée au participant qui aura réglé l'inscription par chèque ou virement bancaire.

Pas de report possible sur l'édition suivante en cas de désistement !

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, en cas de forfait après le 13 mai 2012 (cachet de la poste faisant foi), le bénéfice de l'inscription sera définitivement perdu.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cas exceptionnels :

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêt préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage..)

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)

Fait à Lus la Croix Haute, le 14/11/2012
Le directeur de course,
Hervé SIMON